

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection](#)[Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 16 \(3\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au greffier du tribunal de commerce de Saint-Quentin, 9 février 1880](#)

Jean-Baptiste André Godin au greffier du tribunal de commerce de Saint-Quentin, 9 février 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (3)

Collation1 p. (80v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au greffier du tribunal de commerce de Saint-Quentin, 9 février 1880, consulté le 12/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52567>

Copier

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 février 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Tribunal de commerce de Saint-Quentin](#)

Lieu de destination Saint-Quentin (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Description

Résumé Godin informe le greffier du tribunal de Saint-Quentin qu'il ne se rendra pas à la convocation à la réunion relative à la faillite de Chantereaux, quincaillier à Saint-Quentin, affaire dans laquelle il est créancier pour un montant de 125,55 F.

NotesLa lettre est signée par Alexandre Tisserant « Pour Mr Godin ».

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Chantereaux \[monsieur\]](#)

Lieux cités[Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélassier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Brux 9. Janv. 1830.

Monsieur le Gouverneur du Tribunal de
Commerce,

J. Quentin.

La somme dont je fais mention de la facilité du P. Thoncourt, de
quincostin, à J. Quentin est de trop peu d'importance pour que la cause bâtrise
soit de me rendre l'acte de mes faits et présentes à la réunion de vendredi pour quelle
vous m'ayez conveue.

Je vous vous prie de faire connaître au tyndi qui sera nommé, ou quel-
lque autre créancier et le montant de ma créance qui s'élève en principal, frais de
procès et de recours à fr. 125, 15. dont je justifierai lorsque sera rendue sentence
de la vérification.

Assez, merci, mes remerciements et l'assurance de mon prompte con-
sideration.

Pour M^r. Gobin.

J. Quentin